Comité "Pour la défense du droit d'asile"

PROJET D'ACTIVITES ET DE STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT

suite aux réunions du 22 avril (séance générale) et du 6 mai (groupe restreint chargé du travail d'élaboration et de rédaction)

Il est prévu de discuter ce projet avec l'ensemble du Comité le mercredi 3 juin

Principe de base :

Le Comité "Pour la défense du droit d'asile" devrait être constitué de représentants d'un grand nombre de partis, syndicats et groupements divers, afin d'assurer une diffusion aussi large que possible de l'information et un important soutien aux actions entreprises.

ACTIVITES:

Il a été défini 3 grands axes :

I. .TACHE D'INFORMATION

a) Par rapport à la situation internationale :

- Prorquoi des réfugiés en Suisse et en Europe ? Quelles raisons économiques et politiques à l'Exil ? (Prévoir des informations suffisamment précises concernant les différents pays d'où viennent les réfugiés).
- Quelle réalité du droit d'asile dans les autres pays européens? Quelles solutions ont été adoptées?
- la Suisse, ainsi que les autres pays d'Europe, peuvent-ils avoir une autre attitude que celle de fermeture de leur frontières ?
 - Relations entre Emigration et Asile.

Remarques:

Certaines questions pourraient être abordées avec le concours de diverses associations existantes, telles Association Suisse-Kurdistan, Suisse-Erythrée, etc...

La dimension internationale du problème serait traitée en collaboration avec la future coordination nationale des mouvements de défense du droit d'asile.

b) Par rapport à la situation intérieure suisse :

- S'informer et informer le maximum de gens sur les conditions d'application de la nouvelle loi (faire apparaître non seulement les abus, mais aussi les complications supplémentaires engendrées par les nouvelles mesures en vigueur).
- Essayer de mieux comprendre les causes des résultats des votations (réflexion à mener éventuellement avec d'autres groupes, syndicaux ou autres, sensibilisés au problème de l'asile, mais travaillant par rapport à d'autres réalités telles le travail en équipes, le travail de nuit, le chômage, le logement,...).

c) Informations destinées plus spécialement aux membres du Comité:

Dans la perspective d'une meilleure connaissance de la réalité des réfugiés (plan juridique, social, psychologique), à travers conférences, groupes de travail, suivis de cas précis.

pour réaliser ces informations, quelques suggestions... MOYENS

- Conférences
- Petites structures mobiles d'information, proposées à des groupes demandeurs
- Chercher à élargir au maximum l'audiance et à susciter des demandes au sein des partis, syndicats, divers mouvements et associations.
- Présentation de cas concrets
- Démarches auprès de la presse
- Brochure éditée par le Comité

II. TACHE DE "CONTROLE" DE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI

a) Information et documentation :

En collaboration avec d'autres comités régionaux, se donner les moyens de connaître l'application concrète de la nouvelle loi et de réunir un ensemble de faits concernant l'entrée en Suisse, le déroulement de la procédure, l'organisation et le fonctionnement des camps, les conditions de renvoi.

b) Moyens d'action :

En collaboration avec d'autres groupements (Centre Social Protestant, Amnesty, Juristes démocrates), examiner la possibilité d'obtenir des Autorités un droit de regard et une certaine marge de flexibilité à l'intérieur de la loi:

- d'une part, au moment de l'enregistrement à la frontière
- d'autre part, à l'intérieur des camps de regroupement.

Autre suggestion : Création de permanences d'information juridique à proximité des lieux d'enregistrement.

III. TACHE DE RELAI - en

- en direction des parlementaires
- en direction de la population
- a) Relayer les actions suscitées par le Comité national ou toutes formes de manifestations d'envergure.
- b) Assurer un soutien à des cas de personnes soumis au Comité par le Groupe Accueil Réfugiés, cas de personnes en situations particulièrement délicates et dont le retour dans le pays revêt une extrême gravité.

Le soutien se ferait à travers l'information, l'interpellation parlementaire et toutes autres formes d'actions jugées utiles (pétition, parrainage,...)

Dans la perspective de ce travail de soutien, il serait important d'assurer une aide au Groupe Accueil Réfugiés par l'intermédiaire de une ou deux personnes qui s'impliqueraient davantage au niveau d'un travail concret.

c) Relayer des propositions de divers groupes et partis dans la perspective de la solution globale pour les anciens requérants.

STRUCTURE:

- Le Comité serait constitué de représentants de partis, syndicats et groupements divers + de membres individuels.
- Pour les activités I et II, des groupes de travail seraient formés avec mandat particulier.
- Le point III (tâche de relai) serait pris en charge par l'ensemble du Comité.
- Le Comité se réunirait plusieurs fois par année (par exemple, une fois par mois).
- Un Bureau assurerait la coordination de l'ensemble de l'activité.
- Il serait souhaitable d'instaurer un tournus entre les différents membres des associations au sein de ce Bureau.
- Des statuts seront définis.

La Chaux-de-Fonds, le 12 mai 87